Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260506-DELIB_202605_4B-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MAI 2026 N°04

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SIX MAI à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

PRESENTS : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT,

EXCUSES :
M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à Mme Nicole LEMUE,
M. Michel COQ ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.
Mme Marie-Claude DUPAU ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. François GRAIGNIC ayant donné procuration à Mme Séverine CARLIER,
M. Jean-Pierre HENAFF ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 30 avril 2026

4-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SDE 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,
Le syndicat départemental d'énergie des côtes d'Armor est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'énergie public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie, puis, plus récemment, sur divers domaines de l'énergie.

Le SDE22 regroupe l'ensemble des communes et des EPCI du département avec pour objectif de mutualiser des expertises et des actions afin de gagner pour tous en coût et en organisation.

A chaque renouvellement municipal, les membres représentant les collectivités au SDE 22 sont donc à désigner pour les 6 années à venir

La commune de st Samson-sur-Rance doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant appelés à siéger au sein du collège de Dinan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **DESIGNE M. Jacques GUILLEMANT comme représentant titulaire et M. Olivier JAVAUDIN comme suppléant**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire
M. Olivier JAVAUDIN

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)